

TAXE D'APPRENTISSAGE 2019

PROMESSE DE VERSEMENT

LP THOMAS PESQUET

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner ce bordereau qui nous est indispensable pour la gestion prévisionnelle de nos projets et pour suivre vos versements auprès des organismes collecteurs.

Raison sociale :

Adresse :

Code postal : Ville :

Code NAF : SIRET :

Nom : Fonction :

Téléphone : Fax :

Email :

Montant du versement au titre du Hors Quota (A) :

	Montant versé
LP Thomas PESQUET, Lycée des Métiers du Bâtiment, de la Mode et des Services 5-7 Rue des Courtilles, 50200 Coutances Code UAI : 0502009M	

Pour rappel : le hors quota (barème) est strictement réservés aux formations technologiques et professionnelles initiales.

Le lycée Thomas Pesquet peut percevoir la Taxe d'Apprentissage pour la part hors quota (ou barème) sur la catégorie A pour les formations de niveau V (CAP), IV (Bac et Bac Pro) et III (BTS).

Date :

Signature :